



Arrêté CONC_2025_12

Le Président

Georges CRISTIANI

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 17 février 2025

Arrêté portant composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, session 2025.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la fonction publique,**
- **VU le Code général de la santé publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée** de transformation de la fonction publique,
- **VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du Code général de la fonction publique,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

- **VU le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- **VU le décret n°2022-1133 du 5 août 2022** fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,
- **VU le recensement des besoins** effectué auprès des collectivités territoriales par les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC_2024_61 du 16 juillet 2024** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, pour le compte des Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, session 2025.



ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, session 2025 est composé de la façon suivante :

PRÉNOM / NOM	FONCTION / COLLECTIVITÉ
Collège des Élus	
Bernard DESTROST	Maire de Cuges-les-Pins <i>Président suppléant du jury</i>
Vincent DESVIGNES	Maire de Beaurecueil
Lara FACCHINI	Adjointe au Maire du Tholonet
Denis RUIZ	Adjoint au Maire de Venelles
Marielle VEUILLET	Adjointe au Maire de Fuveau
Collège des Fonctionnaires	
Sabrina BEN KHELIL	Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines - Mairie des Pennes-Mirabeau
Marc BIASINI	Directeur Général des Services Mairie de Lançon-Provence
Tania CALI	Directrice Enfance Jeunesse – Mairie d'Eguilles <i>Présidente du jury</i>
Micheline ROUSSEL	Représentante du personnel de la catégorie B
Béatrice VOLTE	Chef de service : administration, ressources, éducation Mairie d'Aix-en-Provence
Collège des Personnalités Qualifiées	
René CAVALLO	Directeur de la petite enfance (à la retraite) Mairie de Meyreuil
Tania CARITU	Directrice de crèche multi-accueil collectif Mairie de La Penne-sur-Huveaune
Vanessa DUMAY	Directrice de crèche Mairie de Roquefort-la-Bédoule
Patrice GONGUET	Directeur des sports (à la retraite) Mairie de Salon-de-Provence
Karen RIBOULET	Psychologue Conseil Départemental des Bouches du Rhône

ARTICLE 2 : Sous l'autorité du jury, des examinateurs associés pourront être désignés par arrêté, en plus des membres du jury mentionnés ci-dessus, pour participer à l'épreuve orale d'admission.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du CDG 13.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 5 : La Directrice du CDG 13 est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

Georges CRISTIANI



Official stamp of the Territorial Public Administration of Bouches-du-Rhône, with a handwritten signature in blue ink.